



La maîtrise acoustique du bâtiment



www.atechmidi.fr

Tél : (+33) 06.86.14.52.45
Tél/Fax : (+33) 09.84.43.52.27

Email : info@atechmidi.fr

Siège social :

17 Bd Champfleury,
84000 AVIGNON

Etablissement secondaire :

10, Parc Club du Millénaire
1025, avenue Henri Becquerel,
34000 MONTPELLIER

BUREAU
D'ÉTUDES
&
INGÉNIERIE-
CONSEIL

ACOUSTIQUE
&
VIBRATION



QUI SOMMES-NOUS ?

A-Tech Midi est un **bureau d'études indépendant**.

Nous conseillons les professionnels et les pouvoirs publics confrontés aux problèmes de bruit et de vibrations.

Nous établissons les solutions qui apportent à nos clients la meilleure approche coût / performances.



Maîtres d'oeuvre et Architectes

CONTRIBUER A LA REUSSITE DE VOS BATIMENTS

Vous recherchez un **partenaire de qualité** pour répondre à un concours ? Vous souhaitez obtenir des conseils personnalisés pour **garantir la conformité et le confort acoustique** d'un bâtiment d'habitation, d'un immeuble de bureaux, d'une école ou encore d'une salle de spectacle ?

Nous intervenons à différents stades de vos projets (concours, avant-projet, suivi de chantier, réception,...) pour vous apporter toute l'aide et les solutions nécessaires à la réussite de votre bâtiment.

Des solutions adaptées à vos besoins

Constructeurs et fabricants

Vous cherchez la solution offrant le meilleur rapport qualité / prix et vous permettant de **respecter le cahier des charges** ? Vous avez besoin d'effectuer une **expertise** dans le cadre d'un litige portant sur le respect des normes acoustiques ?

Notre statut d'experts indépendants nous permet de répondre à vos besoins.

LA CHARTE DU GROUPE A-TECH :

- EXCELLENCE
- CRÉATIVITÉ
- QUALITÉ



A L'HEURE DE LA NORMALISATION EUROPÉENNE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, de nouvelles exigences acoustiques sont d'application en Europe.

Elles se traduisent par une augmentation des performances d'isolation acoustique à atteindre à l'intérieur des bâtiments.

De fait, aujourd'hui, selon l'ADEME, 43 % des Français disent être gênés par le bruit et 87 % considèrent le bruit comme une nuisance rédhibitoire à la définition de leur logement idéal.

Propriétaires de biens immobiliers

Un environnement bruyant, un bâtiment ancien qui n'est plus adapté à son usage contemporain ?

Un projet de travaux impliquant des modifications fondamentales de structures ?



Dans chaque cas, nous conseillons le propriétaire foncier en expertisant son bien, puis en formulant des recommandations d'aménagement répondant aux attentes exprimées.

